

Introduction : Qu'est-ce citoyen ?

Définition de citoyen

Citoyen

I. Citoyenneté et démocratie à Athènes au V° et au IV° siècles avant JC.

- A. La démocratie s'impose à Athènes à la fin du VI° siècle avant JC.
- B. Comment fonctionne la démocratie athénienne ?
- 1. Des soldats citoyens.
- 2. Les institutions.
- 3. Le rôle intégrateur de la culture et de la religion.

📖 CM.

✍ 41.5 : Le rôle militaire du citoyen est fonction de sa fortune.

✍ 41.3 : Le serment des éphèbes.

- a. Quel engagement militaire prend l'éphèbe ?
- b. Que s'engage-t-il à défendre ?

✍ Document 19.4 : reproduire et mémoriser le schéma des institutions sur le cahier.

✍ La frise des panathénées pages 52 et 53.

- a. Présentez le document.

Fiche méthode : Présenter un document historique.

- Nature : s'il s'agit d'un texte, précisez le type de texte (article de journal, poème, mémoires,...). Résumez d'une phrase le thème du document.
- Source : indiquez l'origine du document, le livre dont il est extrait, le lieu où il a été trouvé ou celui où il se trouve (pour un objet par exemple)
- Date.
- Contexte : indiquez les événements qui se produisent à l'époque de la publication du document et qui peuvent aider à comprendre son contenu.
- Auteur : s'il s'agit d'un personnage important, faites une courte biographie (fonction, ouvrages, événements historiques auxquels il a participé, opinions,...)

- C. Originalité et limites de la démocratie athénienne.
- 1. Aux yeux des anciens.

✍ Extrait de Thucydide, Guerre du Péloponnèse, éloge de la démocratie par Périclès, IV° siècle avant JC.

XXXVII - «Notre constitution politique n'a rien à envier aux lois qui régissent nos voisins; loin d'imiter les autres, nous donnons l'exemple à suivre. Du fait que l'État, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée à tous par les lois ; mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite, et la classe à laquelle il appartient importe moins que sa valeur personnelle ; enfin nul n'est gêné par la pauvreté et par l'obscurité de sa condition sociale, s'il peut rendre des services à la cité. La liberté est notre règle dans le gouvernement de la république et dans nos relations quotidiennes ... La contrainte n'intervient pas dans nos relations particulières ; une crainte salutaire nous retient de transgresser les lois de la république ; nous obéissons toujours aux magistrats et aux lois et, parmi celles-ci, surtout à celles qui assurent la défense des opprimés et qui, tout en n'étant pas codifiées, impriment à celui qui les viole un mépris universel.

XLI - «En un mot, je l'affirme, notre cité dans son ensemble est l'école de la Grèce ...

- a. Relevez la phrase qui, a vos yeux, définit le mieux la démocratie.
- b. Quelles sont les caractéristiques de ce régime ?
- c. Recherchez dans le schéma du gouvernement d'Athènes une preuve de l'exactitude de cette affirmation.

✍ 49.5 : La cité idéale selon Aristote : Questions du livre.

- 2. A nos yeux.

✍ Les exclusions de la citoyenneté : quelles sont les catégories exclues ?

[...] Le statut de métèque souffrait évidemment de graves restrictions par rapport à celui de citoyen. Le métèque n'avait aucun droit politique: il ne pouvait prendre part à l'assemblée ou au conseil, ni revêtir aucune magistrature. Il n'y avait aucun espoir pour un métèque (sauf privilège spécial) d'accéder au statut de citoyen.

P. Vidal-Naquet, Économies et sociétés en Grèce ancienne, 1984.

[...] Par nature, dans la plupart des cas, il y a ce qui commande et ce qui est commandé. L'homme libre commande à l'esclave autrement que le mâle à la femelle et l'homme à l'enfant. Et pourtant, les parties de l'âme existent chez tous mais elles y existent différemment : l'esclave est totalement privé de la partie délibératives, le sexe féminin la possède mais sans possibilité de décision, l'enfant la possède mais inaccomplie.

Aristote (384 322 av. J. C.), Politique. 1. Le droit de discuter.

Cité : territoire constitué par une ville et la région qui l'entoure. Chaque cité en Grèce est un État indépendant.

Démocratie.

Polythéisme

Religion civique.

Divinité poliade.

Tragédie : Pièce de théâtre qui met en scène un drame mythologique ou historique.

Comédie : Forme de théâtre comique qui dénonce les travers des hommes et de la société.

Hoplite : fantassin grec.

éphèbie : Service militaire de 2 ans, accompli par les jeunes athéniens aux frontières de l'Attique.

Citoyen : celui qui participe à la vie politique.

Isonomie : égalité devant la loi.

Ecclésia : assemblée du peuple.

Les différents institutions :

Stratégie, Héliee, Boulé, Ecclésia.

Comédie : Pièce comique parodiant la réalité.

Panathénées : procession annuelle en l'honneur de la déesse Athéna.

Ostracisme : vote qui permet d'exiler un citoyen.

Mistos : indemnité distribuée aux citoyens.

Isonomie : égalité devant la loi.

« [La liberté des anciens] consistait à exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté tout entière, à délibérer, sur la place publique, de la guerre et de la paix, à conclure avec les étrangers des traités d'alliance, à voter les lois, à prononcer les jugements, à examiner les comptes, les actes, la gestion des magistrats, à les faire comparaître devant tout un peuple, à les mettre en accusation, à les condamner ou à les absoudre; mais en même temps que c'était là ce que les anciens nommaient liberté, ils admettaient, comme compatible avec cette liberté collective, l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble.

[...] Ainsi chez les anciens, l'individu, souverain presque habituellement dans les affaires publiques, est esclave dans tous ses rapports privés. Comme citoyen, il décide de la paix et de la guerre; comme particulier, il est circonscrit, observé, réprimé dans tous ses mouvements; comme portion du corps collectif, il interroge, destitue, condamne, dépouille, exile, frappe de mort ses magistrats ou ses supérieurs, comme soumis au corps collectif, il peut à son tour être privé de son état, dépouillé de ses dignités, banni, mis à mort, par la volonté discrétionnaire de l'ensemble dont il fait partie. Chez les modernes, au contraire, l'individu, indépendant dans la vie privée, n'est, même dans les États les plus libres, souverain qu'en apparence. Sa souveraineté est restreinte, presque toujours suspendue; et si à époques fixes, mais rares, durant lesquelles il est encore entouré de précautions et d'entraves, il exerce cette souveraineté, ce n'est jamais que pour l'abdiquer. »

Benjamin Constant, extrait de : De la liberté des anciens (1819).

- Quels sont les pouvoirs des citoyens dans la démocratie athénienne ?
- Montrez la différence avec l'époque moderne (en expliquant la phrase soulignée).
- Que reproche l'auteur à la démocratie athénienne ??
- Quelles sont les libertés dont l'homme antique est privé ?
- Quel nom donnons-nous à ces libertés ?

II. Citoyenneté et Empire à Rome du I^{er} au III^{ème} siècle.

A. Sous l'empire, le citoyen romain est dépouillé d'une grande partie de ses droits et de ses devoirs politiques.

☞ Une vie civique se maintient au niveau municipale : l'évergétisme.
Sur le piédestal d'une statue, érigée en l'an 249 à un citoyen qui avait rempli toutes les charges et donné de magnifiques spectacles, on lit : « Il a fait paraître en quatre jours, à Minturne, onze paires de gladiateurs, parmi lesquels il a tué onze gladiateurs campaniens de première catégorie ; il a tué aussi dix ours féroces. vous vous en souvenez bien, nobles concitoyens. »

Plébéien/ patricien
Annone : distributions gratuites de blé, d'huile, de vin aux Romains.
Évergétisme : Spectacles, cadeaux offerts par un riche citoyen aux habitants de sa cité.

B. Une citoyenneté accordée comme une récompense.

☞ 63.2 : Un statut protecteur.
a. Quelles sont les garanties judiciaires accordées aux citoyens romains ?
b. Quels sont les différents moyens d'accéder à ce statut ?

☞ 74.1 : La table de Banasa.
a. Présentez le document.
b. Quelle décision prennent les empereurs ?
c. Comment est elle justifiée ?
d. Quel intérêt y a-t-il à graver cette décision sur une plaque de bronze ?

Sénateur
Sénat

C. Une citoyenneté universelle, mais vidée de tout contenu tangible.

☞ 66.1 et 67.3/4 : L'octroi de la citoyenneté à la Gaule
a. quel avantage nouveau est accordé aux Éduens ?
b. quels arguments utilisent les sénateurs pour s'opposer à cette décision ?
c. quelles sont les conséquences de cette politique sur la composition du Sénat ?

☞ 70.1 : L'édit de Caracalla en 212 accorde la citoyenneté à l'immense majorité des habitants de l'empire.
a. Qui reste exclu de la citoyenneté ?
b. Quelle est la caractéristique commune des habitants de l'empire, qui obtiennent la citoyenneté ?